



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 21825

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conclusions du rapport de la commission européenne intitulé L'Ere numérique et la politique européenne. Ce rapport indique, entre autre, qu'en matière de régulation le choix soit laissé aux Etats membres d'une ou de deux instances pour les contenants ou les contenus, mais qu'il travaille au développement de leur étroite collaboration. Il l'interroge sur l'analyse qu'elle fait de ce rapport et sur la suite qu'elle compte lui réserver.

Texte de la réponse

La Commission européenne a rendu public le 26 octobre 1998 les résultats d'un rapport rédigé par un groupe de personnalités de haut niveau en vue de jeter les bases de la politique audiovisuelle communautaire à l'ère numérique. Ce rapport dresse un état détaillé à la fois des enjeux culturels et économiques et de la structure du secteur audiovisuel. Il énonce également les domaines sur lesquels, de l'avis général, un effort particulier devrait être porté, à savoir la production et la distribution. Comme cadre de cette action, il rappelle la place essentielle du programme Média II. En dressant un tel constat, ce rapport alimente la réflexion en cours sur les axes donnés à l'action de l'Union européenne en matière audiovisuelle. Un bilan à mi-parcours de Média sera prochainement exposé par la Commission européenne aux Etats membres. Ces derniers commencent également à envisager les grands traits de ce que pourrait être le prochain programme Média III. Dans le cadre de cette réflexion, les propositions formulées par le rapport (création de prix européens sur le modèle des Oscars, création d'un réseau d'instituts de formation au profit des professionnels de l'audiovisuel ; mécanisme de « titrisation » permettant le financement de séries de films) seront bien sûr examinées avec attention. La France cependant veillera à ce que les évolutions technologiques dans le domaine du multimédia et des supports de distribution des productions audiovisuelles soient bien prises en compte.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21825

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6336

Réponse publiée le : 11 janvier 1999, page 192